

Certification en anglais « financée par l'État » ?



6 février 2020
Pierre Dieumegard

Le développement croissant des échanges internationaux demande à des personnes d'origine différente de communiquer entre elles. Pour cette raison, le Conseil européen de Barcelone, en mars 2002, a demandé « qu'une action soit menée pour améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge » : c'est « l'objectif de Barcelone ». Cet objectif a été renouvelé lors du Conseil européen du 20 mai 2014¹.

Or, en France, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, dans le projet de loi de finances 2020, projette d'imposer à tous les étudiants le passage d'une certification en anglais.

« À terme, chaque étudiant [...] au plus tard en fin de licence aura passé un test de type Cambridge, IELTS, financé par l'État, et qui donnera donc un niveau reconnu partout à l'étranger. » — Édouard Philippe, Premier Ministre de la République française, Roubaix, 23 février 2018.

« Dès la rentrée 2020, près de 38 000 étudiants bénéficieront de cette mesure intégralement financée par le MESRI pour un coût de 3,1 M€. Elle concernera les formations les plus exposées à des besoins de certification (licences langues étrangères et appliquées, DUT communication, licence professionnelle commerce international, etc.) Cette mesure gratuite pour les étudiants concernera à terme plus de 400 000 bénéficiaires; son déploiement progressif s'étalera sur trois ans et concernera dans un premier temps les étudiants inscrits dans des formations préparant aux métiers liés au commerce extérieur ou ayant une dimension internationale. Elle s'appliquera à l'ensemble des étudiants à la rentrée 2022-2023². »

Telle que cette mesure est présentée, elle paraît avantageuse pour les étudiants, et plutôt bonne pour la collectivité nationale puisque les étudiants seront incités à travailler pour cette certification. Pourtant divers effets pervers sont à attendre.

1 Le coût pour les finances publiques est non négligeable

A la rentrée 2020, 38 000 étudiants seront concernés, et le coût sera 3,1 M€, ce qui fait environ 100 euros par étudiant. A terme, lorsqu'il y aura 400 000 « bénéficiaires », le coût sera donc de 30 M€, ce qui n'est pas négligeable.

1 <https://www.consilium.europa.eu/media/28272/142693.pdf>

2 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/budget/38/1/Budget_A4_v06b_1181381.pdf (curieusement, cette annonce est dans le paragraphe 3 « 67 M€ supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des étudiants ») et http://www.assemblee-nationale.fr/15/budget/plf2020/a2302-tv.asp#P233_22140

C'est vrai que le tarif de 100 euros par personne, c'est peu cher, et on peut supposer que l'administration obtient des tarifs préférentiels en commandant un grand nombre d'examens (le tarif de base pour les examens « Cambridge » est 150 à 200 euros, et pour IELTS, le tarif est 200 euros³). Les certifications TOEIC, souvent demandées avec un score de 750 pour la validation d'un diplôme d'ingénieur, coûtent 126 euros pour la partie « compréhension écrite et orale » ; si on veut y ajouter une partie « expression », il faut ajouter la même somme. La certification TOEFL, moins orientée vers l'entreprise commerciale et plus orientée vers le langage académique, coûte 220 euros.

2 La gratuité ne dure qu'un temps

Les tests « Cambridge » n'ont pas de date de péremption, ils sont censés être valables à vie. Par contre, les certifications « TOEIC » ont une validité de deux ans. On peut comprendre cette faible durée de validité, parce qu'on oublie facilement la langue anglaise lorsqu'on ne la pratique pas.

Mais que se passera-t-il ensuite, lorsque la durée de validité du test sera terminée ? Cela arrive très vite, et si les étudiants passent le test TOEIC avant la fin de la licence, cette certification ne sera plus valable deux ans après, lorsqu'ils obtiendront un diplôme de master ou équivalent. Devront-ils payer le plein tarif ? Ou bien leur université ou leur école d'ingénieur pourra peut-être obtenir aussi des tarifs préférentiels, mais sans garantie.

Et même si les tests « Cambridge » n'ont pas de date de péremption officielle, il est tout à fait possible pour des recruteurs éventuels de demander une certification récente. Comme les détails de l'anglais, langue difficile, s'oublie rapidement, ce serait justifié.

Il y a plus de 2000 ans, Virgile écrivait (en latin) « Timeo Danaos et dona ferentes⁴ », ce qui signifiait (au sujet de la mythique guerre de Troie) « Je crains les Grecs, y compris lorsqu'ils font des cadeaux ». Actuellement, au XXI^e siècle, « Si c'est gratuit, c'est toi le produit » est un proverbe connu dans les milieux qui se méfient de la gratuité sur Internet, en particulier la gratuité de Facebook ou de Google : ces grandes entreprises fournissent les données personnelles des utilisateurs à des clients prêts à payer le prix pour cibler une clientèle potentielle.

Dans le domaine des tests de certification en langues, il faut aussi se méfier de la gratuité.

3 C'est le rôle des pouvoirs publics de garantir la confiance dans les diplômes

Les tests d'anglais n'aboutissent pas vraiment à un « diplôme », mais à une « certification », ce qui n'est pas très différent : en voyant le document attestant de cette certification, un recruteur potentiel doit avoir confiance dans le niveau attesté.

Cette confiance est nécessaire, que ce soit pour la monnaie, pour les poids et mesures, ou ici pour le niveau en anglais. C'est pour cette raison qu'en France, traditionnellement,

3 <https://global-exam.com/blog/fr/toeic-prix-les-tarifs-en-vigueur/>

4 https://fr.wikipedia.org/wiki/Timeo_Danaos_et_dona_ferentes

les diplômes sont délivrés par l'État (ou en son nom), même si les établissements d'enseignement peuvent être privés.

Il est dommage de sous-traiter la délivrance de ces diplômes/certifications à des entreprises privées étrangères, sur lesquelles l'État ou l'Union européenne n'auront pas de prise. Nos pouvoirs publics auraient-ils une si piètre opinion d'eux-mêmes pour ne pas oser faire la certification eux-mêmes ?

4 La certification uniquement en anglais risque de nuire aux intérêts de la France en Europe

Les principaux partenaires de la France sont les pays européens, et en particulier les pays voisins. Que ce soit pour le tourisme, pour les études à l'étranger, pour les échanges commerciaux, nous échangeons beaucoup avec nos voisins européens.

Or pour un échange précis et donc fructueux, il est important de connaître la culture de l'autre. La connaissance de la langue allemande, et de l'Allemagne en général, permet de meilleurs échanges avec les Allemands. De même pour la connaissance de la langue italienne pour les Italiens. Il serait dommage que les entreprises ou les associations diminuent leurs échanges avec ces pays au motif qu'elles n'ont pas de personnel parlant les langues en question.

Le mythe de « l'anglais qui est parlé partout » n'est guère confirmé par les faits. C'est vrai que la grosse majorité des Européens ont reçu un enseignement d'anglais, mais seule une petite partie d'entre eux est capable de comprendre et de s'exprimer dans cette langue. D'une part le niveau atteint en cours de scolarité est souvent faible, d'autre part après la sortie du système scolaire, si on reste plusieurs années sans pratiquer la langue, le niveau diminue très fortement.

De plus, il peut être intéressant de pouvoir obtenir de notre interlocuteur des informations non spontanées. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de l'espionnage pour obtenir des informations secrètes, mais de dire simplement qu'en Allemagne, les journaux sont en allemand, de même que diverses notices techniques, les courriels échangés dans une entreprise ou une administration. Le fait de pouvoir comprendre ces informations apporte un plus. Même si tous les Français ne comprennent pas l'allemand, il est souhaitable qu'une partie d'entre eux en soit capable, et c'est la même chose pour l'italien ou le néerlandais.

A l'heure de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, la méconnaissance des autres langues européennes nuit gravement à l'harmonie des relations entre les peuples. Il faut pouvoir comprendre comment pensent et réagissent les autres peuples vivant avec nous dans la même structure politique. Il faut qu'au moins une partie de la population française soit capable de comprendre les journaux télévisés italiens, de comprendre les conversations dans les bars et éventuellement d'y prendre part. Il faut que des psychologues français puissent comprendre les problèmes de clients espagnols, et il faut que des forestiers français puissent comprendre la gestion des forêts allemandes.

5 La certification uniquement en anglais risque de nuire aux intérêts de la France dans le monde entier

A l'heure de la mondialisation, il est nécessaire que les entreprises et administrations françaises échangent des informations avec le reste du monde. C'est vrai que l'anglais est la langue étrangère la plus enseignée dans le monde. Mais il est vrai aussi qu'il existe des groupes linguistiques de plusieurs dizaines ou centaines de millions de Terriens, qui ne parlent pas spontanément en anglais. Il faut pouvoir échanger avec tous ces gens, il faut pouvoir leur parler dans une langue qu'ils comprennent, il faut pouvoir obtenir des informations de leur part dans la langue qu'ils utilisent tous les jours, et comprendre ces informations.

En laissant de côté les études universitaires spéciales pour les langues, le formatage intellectuel par les certifications imposées aux étudiants des diverses disciplines, ingénierie, imagerie médicale ou produits laitiers aboutit à une pensée unique, où ne sont pris en compte que les documents produits en anglais, dans des « pays anglo-saxons ». Cette pensée unique est dommageable pour tous.

6 La certification uniquement en anglais est contraire aux objectifs de l'Union européenne

Lors de la réunion du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, le 20 mai 2014, il a été clairement dit que l'Union européenne invite les États membres à « l'enseignement, dès le plus jeune âge, d'au moins deux langues autres que la(les) langue(s) principale(s) d'instruction⁵ »

Or dans tout système d'instruction publique, pour qu'une discipline soit prise au sérieux par les élèves, il faut des examens. Même lorsque l'enseignement est facultatif, il y a des examens : les fédérations sportives organisent des compétitions, et les écoles de musique organisent des auditions, des concerts, et autres formes d'examens, même s'il n'y a pas toujours une note à la fin.

Si au niveau universitaire il n'y a que l'examen d'anglais qui est obligatoire, on aboutira rapidement à l'abandon des autres langues.

Il faut donc se poser la question : l'enseignement des deux langues autres que la langue principale d'instruction, est-ce valable uniquement pour l'école primaire et secondaire, ou bien valable aussi pour l'enseignement supérieur ?

Le multilinguisme des organisations, et le plurilinguisme des personnes, est instable. Pour le maintenir, ce qui est l'objectif officiel de l'Union européenne, il faut une volonté politique forte. La certification uniquement en anglais va aboutir à la perte de la diversité linguistique de l'Europe.

5 <https://www.consilium.europa.eu/media/28272/142693.pdf>

7 Ce projet gouvernemental n'est pas soutenu par les organisations professionnelles concernées

Les associations de professeurs de langues vivantes montrent leur opposition à ce passage au « tout anglais privatisé »⁶.

L'APLV (Association des Professeurs de Langues Vivantes) conclut la page internet consacrée à cette mesure⁷ par :

« L'APLV ne comprend pas que, contre l'intérêt économique du pays, le gouvernement fasse le choix de l'austérité pour l'Éducation Nationale et du mépris du travail de ses professeurs, tout en finançant grassement des prestataires extérieurs. ».

On pourrait penser que c'est la réaction de professeurs d'autres langues vivantes, qui s'inquiètent de l'avenir de leur métier, écrasé par la dominance de l'anglais.

Mais la SAES (Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur) montre aussi sa défiance envers le projet gouvernemental⁸ :

Suite à l'arrêté Licence du 30 juillet 2018, le Premier Ministre aurait pris la décision en décembre dernier de rendre obligatoire une certification non pas en langue mais en anglais pour tous les étudiantes et étudiants inscrits dans une université française, et de faire exclusivement appel à des certificats du réseau ALTE comme le TOEIC ou le TOEFL.

La SAES représentée ici par son président et son bureau tient à exprimer son plus vif désaccord avec une telle décision pour les raisons suivantes:

- L'exclusivité de l'anglais risque de se traduire à terme par la disparition des autres langues au sein des universités ;*
- Le choix du TOEIC ou du TOEFL va entraîner une régression en termes d'enseignement des langues à l'université en privilégiant un bachotage stérile en anglais contraire à l'esprit de plurilinguisme préconisé par le Conseil de l'Europe.*
- Le TOEIC (7M de candidats / an) et le TOEFL (2M 700 000 candidats / an) sont des certificats évaluant à partir de questions à choix multiple qui ne répondent pas aux besoins de communication des étudiant.e.s dans le cadre de leur intégration socio-professionnelle. Ils sont produits par une multinationale privée (ETS Global) et n'ont pas a priori vocation à venir suppléer ce qui pourrait sembler une défaillance du système public français.*

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il existe un certificat français accessible à tous, en 9 langues, dans 58 centres sur le territoire national, répartis en 11 grands pôles : le CLES. Il a été créé en 2000 expressément pour répondre aux besoins de l'université française, à moindre coût, avec une scientificité élevée, un effet très positif sur les pratiques d'enseignement en amont (entraînement dans tous les aspects de la communication), et une attractivité croissante auprès des étudiants et des professeurs. Ajoutons enfin que le CLES appartient au réseau NULTE (Network of University Language Testers in Europe) – pendant de ALTE au niveau universitaire.

6 Voir aussi le document du SNESUP « Certifications de langues !: la certification d'anglais en Licence » : https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/1ere_synthese_du_groupe_de_travail_snesup-fsu_sur_les_certifications_de_langue_en_licence_dut_et_bts.pdf

7 <https://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article6933>

8 <http://saesfrance.org/certification-en-langue-pour-lobtention-de-la-licence/>

Conclusion :

Ce problème de certification en anglais ne doit pas être réduit à la langue anglaise elle-même. Il s'agit d'un problème de souveraineté et de gouvernance, de gestion des deniers publics, et de droits humains.

Il est bon que les jeunes Français connaissent des langues autres que le français, c'est l'objectif officiel des politiques européennes.

Mais il n'est pas bon que « langues étrangères » soit réduit à « anglais anglo-américain », et il est encore moins bon que l'objectif de l'enseignement des langues ou de la langue soit une certification par un organisme extérieur.

C'est pourquoi nous demandons que la collectivité nationale et/ou européenne prenne en charge l'évaluation des compétences linguistiques.

Avant de généraliser ce qui a été décidé par la loi de finances 2020, et de multiplier par dix le coût pour la collectivité, il faut faire une étude d'impact sérieuse.